

LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FCPE « ACTIONNARIAT MANDATAIRES »

Paris, le 6 janvier 2020

Madame, Monsieur,

Votre épargne salariale est en tout ou partie investie dans le Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) « ACTIONNARIAT MANDATAIRES ». A ce titre vous êtes porteur de parts de ce FCPE.

Nous vous rappelons que ce FCPE d'actionnariat salarié était au moment de sa création investi en titres du GAN, lors de la fusion-absorption de GAN S.A. par GROUPAMA S.A. le 28 juin 2002, les actions GROUPAMA SA ont été remises au FCPE en échange des actions GAN S.A. détenues dans le fonds. Le fonds a donc été investi à compter de cette date en actions GROUPAMA SA. Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire de Groupama SA en date du 7 juin 2018, décidant de modifier le statut de Groupama SA de Société Anonyme en « Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole », les actions ont été annulées et remboursé au FCPE par la société, et ce conformément à l'application de leur engagement de liquidités le 18 juin 2018. Un courrier d'information vous avait été adressé en amont de cette opération.

Depuis cette date le FCPE est composé de liquidités et géré de manière prudente.

Le Conseil de Surveillance n'ayant pu être réuni, la société de gestion Groupama Asset Management a pris la décision de procéder aux modifications décrites ci-après :

1 L'OPERATION : CHANGEMENT DE DEPOSITAIRE

En raison de la volonté d'Orange Bank de cesser son activité de dépositaire, nous souhaitons vous informer de notre décision, de transférer cette activité auprès de CACEIS Bank.

Ainsi, à compter du 24 février 2020, le dépositaire du FCPE sera CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert 75013 Paris - France, établissement de crédit agréé par le CECEI (devenu l'ACPR) le 1^{er} avril 2005, en lieu et place d'Orange Bank.

Cette opération de changement de dépositaire en faveur de CACEIS Bank a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 18 décembre 2019 et prendra effet au 24 février 2020, comme indiqué ci-dessus.

2 LES MODIFICATIONS ENTRAINEES PAR L'OPERATION

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : NON

Augmentation du profil rendement/risque : NON

- Augmentation des frais : NON

3 LES ELEMENTS A NE PAS OUBLIER POUR L'INVESTISSEUR

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveaux documents réglementaires du FCPE « ACTIONNARIAT MANDATAIRES », disponibles sur le site Internet de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, à compter du 24 février 2020.

Dans le cas où ces modifications ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité **de sortir sans frais, pendant une durée de 30 jours, vos avoirs devenus disponibles ou d'arbitrer sans frais vos avoirs, disponibles, vers les FCPE proposés dans vos accords d'épargne salariale.**

Si, au contraire, cette opération vous convient, vous n'avez aucune action à entreprendre.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons dans le prolongement de ces opérations, à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT

Groupama Asset Management

Gestionnaire Activement Responsable

Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque 75008 Paris – Tél. +33 (0)1 44 56 76 76 – Fax +33 (0)1 56 59 41 89

Société gestion de portefeuille - Agrément GP93-02 du 05/01/93 - Société anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris - Siret 389 522 152 00047 - APE 6630Z

www.groupama-am.com

ANNEXE - TABLEAUX RECAPITULATIFS DES MODIFICATIONS

LES ACTEURS

Qualité de l'acteur	Avant l'opération	Après l'opération
Dépositaire	ORANGE BANK	CACEIS BANK

FRAIS FACTURES AU FCPE

Il s'agit d'une modification de la structure des commissions prélevées par le dépositaire, cependant cela n'implique pas une augmentation de la tarification vis-à-vis du porteur de parts.

	Avant l'opération	Après l'opération
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité

Toutes les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.